

Informations

■ Date et Lieu

Mardi 25 avril 2017
Université catholique de Louvain
Auditoire Montesquieu 01
Place Montesquieu, 2 - 1348 Louvain-la-Neuve

■ Prix

200 €
Le droit d'inscription comprend la participation au colloque, les pauses café, le déjeuner et l'ouvrage qui sera envoyé ultérieurement aux participants.

■ Formation permanente

Cette formation est agréée par AVOCATS.BE à concurrence de 6 points.

■ Inscriptions et renseignements

L'inscription a lieu jusqu'au 20 avril 2017, au moyen du bulletin d'inscription en ligne :
<https://goo.gl/forms/XWU21xFPmmeWv0833>

Le paiement s'effectue après réception de notre facture.

Mme Catherine Vanderlinden
CRIDES - Faculté de droit et de criminologie de l'UCL
Place Montesquieu, 2 Bte L2.07.01
1348 Louvain-la-Neuve
Tél. : 32 (0)10/47.47.58
Email : catherine.vanderlinden@uclouvain.be

Vos données seront reprises dans nos bases de données pour l'organisation de colloques et journées d'études. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur le respect de la vie privée, vous pouvez exercer votre droit de regard sur ces données et, le cas échéant, les faire modifier ou annuler.

COLLOQUE

JEUX DE HASARD : APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE



Louvain-la-Neuve ■ Mardi 25 avril 2017



C
R
I
Droit
Entreprise
Société



C
R
I
Droit
Entreprise
Société

La problématique des jeux de hasard et de l'adéquation du cadre légal y relatif est une question très actuelle. En effet, en raison de l'émergence de nouvelles technologies et de la mondialisation, le secteur est en constant bouleversement. La réglementation existante ne présente pas toujours suffisamment de flexibilité pour répondre à ces évolutions – et ce, malgré le travail constant mais difficile d'adaptation de la régulation du secteur par la Commission des Jeux de Hasard. La prévisibilité de la règle est mise à l'épreuve comme l'illustrent les nombreuses questions qui viennent à l'esprit : Comment articuler les règles européennes en matière de libre prestation de services avec des contraintes telles que la protection des joueurs, alors que le développement de l'internet efface de facto les frontières étatiques ? Comment assurer un juste équilibre entre l'indispensable rentabilité des jeux de hasard légaux (pour éviter que ceux-ci ne disparaissent au profit d'une offre illégale) et la nécessité de limiter les pertes subies par des joueurs souffrant parfois d'addictions à ces activités ?

Cette problématique présente un caractère interdisciplinaire très important : pour évaluer les mécanismes légaux existants, il est indispensable de s'interroger sur les aspects sociologiques, psychologiques et médicaux inhérents aux jeux de hasard, mais également de comprendre l'ampleur des possibilités offertes par les nouvelles technologies afin de déterminer comment leur usage pourrait être réglementé.

Enfin, une telle étude ne pourrait être menée sans impliquer les professionnels du secteur des jeux de hasard qui enrichiront les débats par leur expérience concrète de la thématique étudiée. À l'heure où des changements réglementaires importants sont en discussion, les jeux de hasard constituent plus que jamais un sujet digne d'une réflexion scientifique et interdisciplinaire.



Matinée sous la présidence de **Geneviève SCHAMPS**, Présidente de l'Institut pour la recherche interdisciplinaire en sciences juridiques (JUR-I) (UCL)

- 8h30** ■ **Accueil des participants**
8h50 ■ **Mot de bienvenue** par Pierre-Paul VAN GEHUCHTEN, Doyen de la Faculté de droit et de criminologie (UCL)
Présentation de l'European law institute et de l'approche européenne du droit, notamment du droit des jeux
 Diana WALLIS, Présidente de l'European law Institute
- 9h00** ■ **Le marché des jeux de hasard – État des lieux**
 Yannik BELLEFROID, Président de l'Union professionnelle des Agences de Paris, et Emmanuel MEWISSEN, Administrateur délégué du groupe Ardent
- 9h30** ■ **Les jeux de hasard en droit européen**
 Anne-Lise SIBONY, Professeure (UCL)
- 10h00** ■ **Les jeux de hasard en droit belge**
 Denis PHILIPPE, Professeur extraordinaire (UCL), Avocat, et Jean-François LIBERT, Avocat
- 10h30 à 10h45** ■ **Discussion**
10h45 ■ **Pause-café**
11h00 ■ **Les aspects de droit public et de droit administratif**
 Nicolas BONBLED, Professeur (UCL), Avocat
11h30 ■ **Responsabilités et jeux de hasard en ligne**
 Alain STROWEL, Professeur (UCL et Saint Louis), Président du CRIDES, Avocat
- 12h00** ■ **Les jeux de hasard et le blanchiment**
 Michael FERNANDEZ-BERTIER, Collaborateur scientifique (UCL), Maître de conférence (Solvay), Avocat
- 12h30 à 12h45** ■ **Discussion**

Après-midi sous la présidence de **Filip DORSSEMONT**, Professeur (UCL)

- 14h00** ■ **Aspects psychologiques : l'addiction au jeu**
 Joël BILLIEUX, Professeur (UCL, Université du Luxembourg)
- 14h30** ■ **Aspects médicaux; le jeu pathologique**
 Jean-Marie MALOTEAU, Professeur ordinaire (UCL), Président du Comité d'éthique biomédicale hospitalo-facultaire (Cliniques St Luc et UCL)
- 15h00** ■ **Les algorithmes**
 Philippe CHEVALIER, Professeur ordinaire (UCL), Président de l'Institut multidisciplinaire pour la modélisation et l'analyse quantitative, et Frédéric VRINS, Professeur (UCL)
- 15h30** ■ **Répondante** : Anne-Lise SIBONY, Professeure (UCL)
- 16h00** ■ **Aspects de la régulation des jeux de hasard**
 Etienne MARIQUE, Président de la Commission des jeux de hasard
- 16h20** ■ **Pause-café**
16h40 ■ **Panel**
- Bernard TILLEMANN, Doyen de la faculté de droit (KUL)
 - Philippe COPPENS, Maître de recherches (F.R.S.-FNRS), Professeur extraordinaire (UCL)
 - Ariane de GUILLENCHMIDT GUIGNOT, Avocate au Barreau de Paris, spécialiste de la matière des jeux
 - Marc CALLU, Expert en matière de jeux
 - Renato BAZZARINI, General Manager, Golden Palace Group
 - Liv BIESEMANS, Group Head of Legal, Unibet
- 17h15** ■ **Conclusion**
 Denis PHILIPPE, Professeur extraordinaire (UCL)
- 17h30** ■ **Fin des travaux**